



Doc. 13078
22 janvier 2013

L'état de la liberté des médias en Europe

Amendement¹ n° 1

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 15, ajouter la phrase suivante :

« L'Assemblée est préoccupée par les tentatives de rétablir les poursuites pénales pour diffamation dans la législation ukrainienne. »

Déposé par:

ARIEV Volodymyr, Ukraine, NI
OROBETS Lesia, Ukraine, NI
SOBOLEV Serhiy, Ukraine, PPE/DC
VOLONTÉ Luca, Italie, PPE/DC
ZINGERIS Emanuelis, Lituanie, PPE/DC

1. 2013 - Première partie de session

